



COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

DECISION DU MAIRE 2023-43

Remplacement centrale d'alarme Garage Municipal – Delt'Alarm

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de remplacer la centrale hybride et filaire pour le bon fonctionnement de l'alarme au garage municipal ;

DECIDE :

Article 1 – DE SIGNER avec la société Delt'Alarm dont le siège est à Arles (13) BP 20141 – 19 Rue Nicolas Copernic, un devis pour le remplacement de la centrale d'alarme au garage municipal pour permettre son bon fonctionnement dont le montant total s'élève à la somme de 1 009.80€ TTC.

Fait à Saint-Christol, le 01/09/2023.

Le Maire,

Henri BONNEFOY

